

Image not found or type unknown



Offrir un verre de vin aux clients: Légal ?

Par **Mika11**, le **18/01/2013** à **11:21**

Bonjour,rrnJe suis animateur de loisir sportif en randonnée. (je suis une entreprise individuelle)rrnAi je le droit de faire gouter du vin à mes clients en fin de prestation? (Un verre de vin, dans le but de faire découvrir un produit local). rnJe cherche un texte officiel ou une manière légale d'offrir ce verre.rnrnJe vous remercie d'avance.